



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

EB.AIR/2004/5  
15 septembre 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION  
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Vingt-deuxième session

(Genève, 29 novembre – 3 décembre 2004)

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

**RESSOURCES FINANCIÈRES NÉCESSAIRES  
À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

Note du secrétariat

1. La présente note indique les besoins financiers de l'EMEP pour 2005, comme le prévoit le Protocole de 1984 relatif au financement à long terme de l'EMEP, et ceux liés aux activités de base qui ne sont pas couvertes par le Protocole EMEP, comme prévu dans la décision 2002/1 de l'Organe exécutif.

**I. PROGRAMME CONCERTÉ DE SURVEILLANCE CONTINUE  
ET D'ÉVALUATION DU TRANSPORT À LONGUE DISTANCE  
DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES EN EUROPE (EMEP)**

2. Le présent chapitre, qui porte sur les besoins financiers de l'EMEP pour l'année 2005, est fondé sur les décisions prises par l'Organe directeur du Programme à sa vingt-huitième session (EB.AIR/GE.1/2004/2, par. 68 à 73). Il fait le point sur l'état du Fonds d'affectation spéciale de l'EMEP et sur les contributions des Parties, y compris les arriérés. Suite à l'adhésion de la Lituanie au Protocole EMEP en 2004, on a incorporé dans la présente note un projet d'annexe révisée pour examen par l'Organe exécutif. La note contient aussi le projet de budget détaillé de l'EMEP pour 2005 et le barème des contributions obligatoires calculé sur la base de ce budget, pour adoption par l'Organe exécutif.

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

**A. État du Fonds d'affectation spéciale, des contributions en nature et des contributions extrabudgétaires**

3. On trouvera au tableau 1 ci-après un état récapitulatif des contributions versées au 8 septembre 2004 par les Parties à la Convention pour le financement à long terme de l'EMEP, c'est-à-dire à la fois les contributions obligatoires des Parties au Protocole EMEP situées dans la zone géographique des activités de l'EMEP et les contributions volontaires du Canada et des États-Unis en tant que Parties situées à l'extérieur de cette zone.
4. Sont également indiquées dans ce tableau les contributions obligatoires en nature. En 2003, seul le Bélarus a apporté une contribution en nature aux travaux de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions. Toutes les autres Parties ont accepté de verser leur contribution en espèces.
5. Indépendamment des contributions récapitulées au tableau 1, des contributions volontaires extrabudgétaires sont versées directement aux centres depuis plusieurs années. En 2003, le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) a reçu (soit directement de l'organisme qui l'accueille, l'Institut météorologique norvégien, soit par le biais de projets financés par le Conseil nordique des ministres et la Communauté européenne) des contributions extrabudgétaires d'un montant total de 1 948 807 dollars des États-Unis. En 2003 également, le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) a reçu de l'Institut norvégien de recherche dans le domaine atmosphérique (NILU) qui l'accueille, l'équivalent de 216 000 dollars des États-Unis. Le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) a reçu en 2003 4 400 dollars des États-Unis du Groupe de travail de la CEE sur la surveillance de l'environnement.
6. Selon l'état des paiements tenu par le secrétariat, au 8 septembre 2004, le total des arriérés en espèces et en nature s'élevait en 2003 à 361 814 dollars des États-Unis, dont 109 264 représentaient les contributions en espèces non acquittées. La Bosnie-Herzégovine, Malte et le Portugal avaient des arriérés pour 2003. L'Italie a réglé ses arriérés en 2002, mais une partie de ses contributions seulement pour 2003 et 2004.
7. L'Ukraine est toujours en retard dans le paiement de ses contributions pour 1992, 1993, 1994, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003. Ses arriérés pour la période 1992-1998 portent sur des contributions en nature d'une valeur de 283 445 dollars des États-Unis, mais elle a accepté d'acquitter sa contribution en espèces à compter de 1999. Un projet visant à construire un modèle national d'évaluation de l'impact des émissions de métaux lourds sur l'environnement est en cours pour couvrir les arriérés de l'Ukraine pour la période 1992-1994, équivalent à 140 989 dollars des États-Unis en raison de difficultés financières, le projet n'a pas été mené à son terme en 2003 comme prévu initialement. À sa vingt-huitième session, l'Organe directeur a approuvé un projet de création d'une station internationale de l'EMEP dans l'île de Smejiny (mer Noire), proposé par l'Ukraine pour régler ses arriérés pour la période 1996-2001, d'un montant équivalant à 175 205 dollars des États-Unis.
8. En outre, comme indiqué au tableau 1 ci-après, des versements en espèces pour 2004 totalisant 1 453 933 dollars des États-Unis avaient été reçus au 8 septembre 2004. Les contributions en espèces au Fonds d'affectation spéciale de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la France, de la Grèce, de l'Italie (ce pays en avait déjà acquitté une partie), de la Norvège, du Portugal, de la Roumanie, de la Serbie-et-Monténégro, de la Turquie et de l'Ukraine, et une contribution en nature du Bélarus, sont toujours attendues.

## **B. Budget et contributions obligatoires pour 2005**

9. À sa vingtième session, l'Organe exécutif a décidé, en faisant fond sur les recommandations de l'Organe directeur de l'EMEP, de porter le budget de l'EMEP pour la période 2004-2006 à 2 142 520 dollars des États-Unis et de calculer le barème des contributions obligatoires à ce budget sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2003. Il a adopté, conformément au paragraphe 3 de l'article 4 du Protocole EMEP, l'annexe révisée qui figure dans l'annexe XII de son rapport (ECE/EB.AIR/77, par. 90 c) et e)).

10. À sa vingt-huitième session, l'Organe directeur a recommandé à l'Organe exécutif de tenir compte de l'adhésion de la Lituanie et de modifier le texte du Protocole EMEP par l'adoption, conformément au paragraphe 3 de son article 4, de l'annexe révisée (EB.AIR/GE.1/2004/2, par. 73 i)). Le projet d'annexe au Protocole est reproduit en annexe au présent document.

11. Avec l'adhésion de la Lituanie, qui a pris effet le 7 février 2004, le Protocole EMEP compte 41 Parties. Après application du barème des quotes-parts, et compte tenu du projet d'annexe révisée au Protocole, le barème a été actualisé par l'incorporation de la Lituanie (tableau 3).

12. L'Organe directeur a examiné le projet détaillé pour 2005 à sa vingt-huitième session et a adopté pour 2005 le budget indiqué au tableau 2 ci-après ainsi que le barème des contributions obligatoires des Parties, qui figure au tableau 3. Il a recommandé à l'Organe exécutif d'adopter le budget et le barème des contributions pour 2005 (EB.AIR/GE.1/2004/2, par. 73 g)).

## **C. Décisions proposées**

13. L'Organe exécutif voudra peut-être, entre autres:

a) Se féliciter de l'adhésion de la Lituanie au Protocole EMEP et décider d'adopter, conformément au paragraphe 3 de l'article 4 de cet instrument, l'annexe révisée, incluant la Lituanie, qui est reproduite à l'annexe ci-après;

b) Se prononcer sur l'affectation précise des ressources en 2005 (tableau 2) et sur le barème et le montant des contributions obligatoires (deux dernières colonnes du tableau 3);

c) S'associer à l'appel lancé par l'Organe directeur aux Parties au Protocole EMEP pour qu'elles envisagent d'apporter des contributions volontaires supplémentaires (en nature ou en espèces par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale) afin que l'EMEP puisse mener à bien les activités prévues dans le plan de travail, en particulier les tâches difficiles dont il devra s'acquitter en 2005 pour préparer l'examen des protocoles et les travaux relatifs aux modèles d'évaluation intégrée ainsi que leur extension aux pays non européens (EB.AIR/GE.1/2004/2, par. 73 h));

d) Prier l'Organe directeur, agissant avec le concours de son bureau, de lui présenter un projet de budget détaillé pour 2006, ainsi que le plan de travail, pour adoption à sa vingt-troisième session; et

e) Demander instamment aux Parties qui ne l'ont pas encore fait de verser leur contribution en espèces au Fonds d'affectation spéciale pour 2004 et, en 2005, de verser leur contribution de manière à ce que celle-ci parvienne au Fonds au cours du premier semestre.

## II. ACTIVITÉS DE BASE NON VISÉES PAR LE PROTOCOLE EMEP

14. À sa vingtième session, l'Organe exécutif a rappelé que, dans la Déclaration ministérielle de Göteborg de 1999, les Parties avaient noté que la bonne application de la Convention et de ses protocoles nécessitait des modalités de financement stables et durables pour les activités de base. À cette fin, il a adopté la décision 2002/1 sur le financement des activités de base non visées par le Protocole EMEP (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I) et a élaboré une déclaration par laquelle le secrétariat appellerait l'attention des ministres sur cette question lors de leur Conférence «Un environnement pour l'Europe», prévue à Kiev en mai 2003. Les ministres ont pris note de cette déclaration, se sont félicités de la décision de faciliter le financement des activités de base par les Parties et ont demandé à celles-ci de faire le nécessaire pour que soient versées les contributions, en espèces ou en nature, nécessaires à ces importantes activités.

15. Le présent chapitre porte sur le financement nécessaire aux centres de programme qui ne sont pas financés au titre du Protocole EMEP, selon les décisions prises par le Groupe de travail des effets à sa vingt-troisième session (EB.AIR/WG.1/2004/2) et l'Organe directeur de l'EMEP à sa vingt-huitième session (EB.AIR/GE.1/2004/2). Comme prévu dans la décision 2002/1, on y trouvera les contributions apportées, en espèces ou en nature, par les Parties en 2004. Ce chapitre présente également, pour que l'Organe exécutif les examine, un budget pour 2005 et des budgets provisoires pour 2006 et 2007 ainsi qu'un barème des contributions recommandé, établi d'après le budget pour 2005, et un projet de décisions à l'intention de l'Organe exécutif.

### A. Contributions des Parties en 2003 et 2004 et utilisation de ces montants

16. À sa vingt-et-unième session, l'Organe exécutif a décidé d'adopter, pour les activités de base qui ne sont pas financées au titre du Protocole EMEP, un budget total pour 2004 de 2 085 750 dollars des États-Unis (ECE/EB.AIR/79, par. 88). En s'alignant sur le barème des contributions recommandées figurant dans la décision 2002/1 (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I, appendice II), qui était conforme au barème des contributions qui venait d'être adopté pour l'EMEP d'après le barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2003, le secrétariat a établi un tableau des contributions recommandées. Le Secrétaire exécutif de la CEE a envoyé à toutes les Parties une lettre leur communiquant ce tableau, ainsi que le texte de la décision 2002/1 et les coordonnées bancaires du Fonds d'affectation spéciale. Les Parties ont été invitées à apporter la contribution recommandée au Fonds.

17. Vers la fin de 2003 et au début de 2004, les Parties ont apporté des contributions supplémentaires en réponse à la décision de l'Organe exécutif à sa vingtième session concernant les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour 2003. Le tableau 4 indique, pour information, les contributions versées pour 2003. Pour l'année en question, un nombre total de 31 Parties ont fait des contributions, pour un montant total de 741 549 dollars des États-Unis, dont 291 389 dollars de contributions en espèces au Fonds d'affectation spéciale et 450 160 dollars de contributions en nature. De plus, quatre Parties ont réglé des arriérés représentant au total 204 404 dollars en espèces.

18. Tout au long de 2004, les Parties ont versé des contributions en espèces au Fonds d'affectation spéciale conformément à la décision 2002/1 (tableau 5). Certaines d'entre elles ont été réservées à des centres de programme précis, et cette destination est indiquée dans le tableau, tandis que d'autres n'ont pas été réservées, et cette mention est portée en tête de colonne. Les centres qui sont visés dans le premier cas sont identifiés par une note qui figure au bas du tableau. Celui-ci indique également la contribution demandée aux Parties par le secrétariat ainsi que le montant réellement versé.

19. Les contributions versées pour 2004 se montaient à 344 052 dollars des États-Unis au 8 septembre 2004, dont 297 515 dollars de contributions en espèces au Fonds d'affectation spéciale et 46 537 dollars de contributions en nature. Comme cela est possible en vertu de la décision 2002/1, la Suisse a informé le secrétariat de ses contributions en nature pour 2004 et, après avoir reçu la confirmation que les centres concernés en avaient bien accusé réception, le secrétariat a inclus les montants correspondants dans le tableau 5.

20. L'Organe exécutif voudra peut-être noter qu'en sus des contributions en espèces dont le montant est indiqué aux tableaux 4 et 5, un apport substantiel a été fourni par les pays chefs de file de programme et les pays qui accueillent les centres de programme. Plusieurs Parties ont par ailleurs fourni un appui supplémentaire par l'accueil de réunions d'équipes spéciales, d'ateliers et/ou de réunions d'experts.

21. L'utilisation des contributions en espèces, réservées ou non réservées, en 2000, 2001, 2002 2003 et 2004 (au 8 septembre 2004) est indiquée au tableau 6, avec des détails pour 2004 au tableau 7. Les contributions étant reçues tout au long de l'année sans préavis des montants à recevoir, il n'est pas possible de planifier des contrats avec les centres. Les contrats sont donc établis au cas par cas, selon la disponibilité des fonds. Les contributions en espèces ont été un peu plus importantes que par le passé, de sorte que les contrats pour 2004 ont été d'un plus grand soutien pour les centres.

22. À l'heure actuelle, les contributions non réservées sont partagées à égalité entre les centres. Le Bureau du Groupe de travail des effets a émis l'avis que le partage égal des contributions non réservées serait, du moins dans l'avenir immédiat, la meilleure solution.

### **B. Budget et contributions nécessaires pour 2005 et budgets provisoires pour 2006 et 2007**

23. À sa vingt et unième session, l'Organe exécutif a décidé d'adopter, pour les activités de base qui ne sont pas financées au titre du Protocole EMEP, un budget provisoire pour 2005 de 2 152 700 dollars des États-Unis (comprenant les 3 % de dépenses d'appui au programme). Le Groupe de travail des effets a donc adopté, à sa vingt-troisième session, un budget détaillé pour les activités de base en 2005 (EB.AIR/WG.1/2004/2) (voir le tableau 8) d'un montant total de 1 850 000 dollars des États-Unis (soit 1 905 500 dollars des États-Unis après majoration de 3 % au titre des dépenses d'appui au programme). En outre, l'Organe directeur de l'EMEP est convenu que le budget de 2005 du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) totaliserait 240 000 dollars des États-Unis (soit, après la majoration de 3 %, un montant de 247 200 dollars des États-Unis). Le budget total pour 2005 s'élève par conséquent à 2 152 700 dollars des États-Unis (y compris les dépenses d'appui), soit un peu moins que le budget estimatif provisoire de 2003.

24. Les contributions attendues des Parties au titre du budget de 2005, calculées d'après le barème des contributions qui a été adopté par la décision 2002/1, sont indiquées au tableau 9.

25. À sa vingt-troisième session, le Groupe de travail des effets est convenu d'un budget provisoire au titre des activités de base pour les années 2006 et 2007 de 2 152 700 dollars des États-Unis par an, y compris un budget provisoire pour le CMEI de 240 000 dollars des États-Unis (hors dépenses d'appui) qui a été par la suite adopté par l'Organe directeur de l'EMEP.

### **C. Décisions proposées**

26. L'Organe exécutif voudra peut-être, entre autres:

a) Prendre note des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour 2004 et se féliciter de la hausse des paiements, tout en déplorant l'absence de réaction de nombreuses Parties;

b) Décider que les principales dépenses de coordination au titre du financement des activités de base liées à l'application de la Convention et de ses protocoles, autres que celles qui sont financées par le Protocole EMEP, s'élèveront à 2 152 700 dollars des États-Unis en 2005 et, provisoirement, à 2 152 700 dollars des États-Unis en 2006 et à 2 152 700 dollars des États-Unis en 2007;

c) Demander au secrétariat d'informer les Parties des contributions qu'il leur est recommandé de verser pour constituer le budget de 2005, en les invitant à procéder comme convenu dans la décision 2002/1;

d) Prier instamment toutes les Parties qui ne l'ont pas encore fait d'envisager de verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale afin de financer les activités de base sans retard excessif;

e) Noter, en s'en félicitant, l'appui essentiel qui est fourni à la Convention et à ses organes par les pays chefs de file, les pays qui hébergent des centres de coordination et ceux qui organisent des réunions, ainsi que les pays qui financent les activités de leurs centres de liaison/points de contact nationaux ou la participation active d'experts nationaux.

**Tableau 1. Contributions au financement de l'EMEP (6 septembre 2004) (en dollars É.-U.)**

Parties	Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP	Contributions reçues			Arriérés Jusqu'en 2003	Contributions 2004	
		1981-1987	1988-2003			Attendues	Versées
			En nature	En espèces			
Allemagne	28/01/1988	416 826		5 470 600		487 520	487 520
Autriche	28/01/1988	46 408		523 496		47 260	47 260
Bélarus	28/01/1988		114 845			950	
Belgique	28/01/1988	64 761		683 037		56 340	
Bosnie-Herzégovine	06/03/1992			3 124	241	200	
Bulgarie	28/01/1988	3 400 <sup>a</sup>	56 769	3 030		650	650
Canada	28/01/1988	37 798		48 816		Volontaire	
Chypre	18/02/1992			13 548		1 900	1 900
Croatie	08/10/1992			23 081		1 950	1 950
Danemark	28/01/1988	52 500		420 660		37 380	37 380
Espagne	28/01/1988	61 303		1 315 328		125 700	125 700
Estonie	07/03/2002			1 156		500	500
États-Unis	28/01/1988	40 000		84 850		Volontaire	
Fédération de Russie	28/01/1988		2 434 909	451 337		59 890	59 890
Finlande	28/01/1988	140 333		332 481		26 050	26 050
France	28/01/1988	30 000		3 788 339		322 680	
Grèce	22/09/1988			265 071		26 900	
Hongrie	28/01/1988	2 250 <sup>a</sup>	22 695	81 535		5 990	5 990
Irlande	28/01/1988	9 754		142 029		14 670	14 645
Italie	12/04/1989			2 440 787	36 445	252 760	57 766
Lettonie	19/05/1997			7 749		500	500
Liechtenstein	28/01/1988	160		5 069		300	300
Luxembourg	28/01/1988	671		36 177		3 990	3 990
Malte	12/06/1997			3 090	676	750	700
Monaco	25/11/1999			772		200	200
Norvège	28/01/1988	151 099		438 086		32 240	
Pays-Bas	28/01/1988	159 816		1 008 484		86 730	86 730
Pologne	13/12/1988	9 000 <sup>a</sup>	122 337	155 053		18 860	18 860
Portugal	10/04/1989	7 050		141 825	20 806	23 060	
République tchèque	01/01/1993			124 982		10 130	10 130
Roumanie						2 890	
Royaume-Uni	28/01/1988	227 495		2 875 813		276 270	276 270
Serbie-et-Monténégro	27/04/1992			31 735		1 000	
Slovaquie	28/05/1993			44 270		2 150	2 150
Slovénie	06/07/1992			29 506		4 040	4 040
Suède	28/01/1988	163 034		737 420		51 240	51 240
Suisse	28/01/1988	57 922		753 013		63 580	63 580
Turquie	28/01/1988	16 336		221 183		21 960	
Ukraine	28/01/1988		180 164	0	334 541 <sup>b</sup>	2 640	
Communauté européenne	28/01/1988	74 559		936 065		71 540	68 042
Ex-RDA		16 000 <sup>a</sup>	155 052				
Ex-Tchécoslovaquie		9 000 <sup>a</sup>	104 405				
Ex-URSS		1 593 000 <sup>a</sup>	1 076 522				
Ex-Yougoslavie		4 056		21 643			
<b>Total (en espèces)</b>		<b>2 174 651</b>		<b>23 664 690</b>	<b>109 264</b>	<b>2 142 400</b>	<b>1 453 933</b>
<b>Total (en nature)</b>		<b>1 632 650</b>	<b>4 267 698</b>		<b>283 445</b>	<b>950</b>	<b>0</b>
<b>Total général</b>	<b>40 Parties</b>	<b>3 394 531</b>		<b>27 932 388</b>	<b>361 814</b>	<b>2 143 350</b>	<b>1 453 933</b>

Notes:

<sup>a</sup> Contributions en nature.<sup>b</sup> Les arriérés de l'Ukraine comprennent des contributions en nature représentant en valeur 283 445 dollars des États-Unis. Depuis 1999, l'Ukraine doit en principe verser ses contributions en espèces.

**Tableau 2. Projet de budget de l'EMEP pour 2005 financé par des contributions obligatoires (en dollars É.-U.)**

	TOTAL	CCQC	CSM-E	CSM-O
<b>Financé au moyen du Fonds d'affectation spéciale de l'EMEP</b>				
<b>A. Dépôts acides et eutrophisation</b>				
Modélisation (modèle eulérien unifié) <sup>a</sup>	100 000			100 000
Mesures <sup>b</sup>	150 000	150 000		
<b>B. Photo-oxydants</b>				
Modélisation (modèle eulérien unifié) <sup>a</sup>	100 000			100 000
Mesures <sup>b</sup>	180 000	180 000		
<b>C. Métaux lourds</b>				
Modélisation <sup>a</sup>	180 000		180 000	
Mesures <sup>b</sup>	120 000	120 000		
<b>D. Polluants organiques persistants</b>				
Modélisation <sup>a</sup>	200 000		200 000	
Mesures <sup>b</sup>	150 000	150 000		
<b>E. Modèles d'évaluation intégrée</b>	105 000			105 000 <sup>c</sup>
<b>F. Particules fines<sup>d</sup></b>				
Modélisation (modèle eulérien unifié) <sup>a</sup>	150 000			150 000
Mesures <sup>b</sup>	200 000	200 000		
<b>G. Base de données sur les émissions et vérification des données</b>				
Base de données	160 000			160 000
Vérification et estimations d'experts	50 000	20 000		30 000 <sup>**</sup>
<b>H. Coopération avec les programmes nationaux</b>	90 000	30 000	30 000	30 000
<b>I. Plus petite échelle</b>				***
<b>J. Liens avec l'échelle hémisphérique</b>	1 450 000	15 000	30 000	100 000
<b>Total partiel (A à J)</b>	2 080 000	865 000	440 000	775 000
<b>K. Dépenses d'appui au programme (3 % de A à J)</b>	62 400			
<b>I. Total partiel (A à K)</b>	2 142 400			
<b>II. Contribution en nature</b>				
Biélorus	950 <sup>e</sup>			
<b>TOTAL (I + II)</b>	<b>2 143 350</b>			

<sup>a</sup> La «modélisation» englobe la préparation des données à utiliser pour l'exploitation des modèles (données d'émission, données météorologiques, etc.), la construction et la vérification des modèles et les calculs correspondants.

<sup>b</sup> Les «mesures» englobent les opérations de vérification et de stockage des données et de contrôle et d'assurance de la qualité.

<sup>c</sup> Montant destiné à permettre au Centre pour les modèles d'évaluation intégrée de financer les services de consultants extérieurs.

<sup>d</sup> Les travaux menés au CSM-E sur les particules relèvent de la ligne budgétaire consacrée aux métaux lourds et aux POP (C et D).

<sup>e</sup> Contribution en nature que le Biélorus est censé apporter à un projet visant à améliorer les inventaires des émissions de HCB et de PCB dans la Communauté d'États indépendants (CEI), suivant l'exemple du Biélorus.

\*\* À utiliser pour un examen en cascade des données sur les émissions, au cas par cas.

\*\*\* Sur la base d'une éventuelle contribution en nature du Royaume-Uni.



**Tableau 3. Barème des contributions au budget de l'EMEP calculées sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2003 et montants des contributions pour 2005**

Parties	Quote-part au budget ONU 2003	Part du budget EMEP	Barème des contributions à l'EMEP	Contribution 2005
	(%)	(%)	(%)	Dollars É.-U.
Bélarus	0,01900	0,0441	0,0442	950
Bosnie-Herzégovine	0,00400	0,0093	0,0093	200
Bulgarie	0,01300	0,0302	0,0303	650
Canada	2,55800	Volontaire	Volontaire	Volontaire
Croatie	0,03900	0,0906	0,0908	1 950
États-Unis	22,00000	Volontaire	Volontaire	Volontaire
Fédération de Russie	1,20000	2,7877	2,7929	59 860
Liechtenstein	0,00600	0,0139	0,0140	300
Monaco	0,00400	0,0093	0,0093	200
Norvège	0,64600	1,5007	1,5035	32 230
Roumanie	0,05800	0,135	0,1350	2 890
Serbie-et-Monténégro	0,02000	0,0465	0,0465	1 000
Suisse	1,27400	2,9596	2,9652	63 550
Turquie	0,44000	1,0221	1,0241	21 950
Ukraine	0,05300	0,1231	0,1234	2 640
Allemagne	9,76900	22,6940	22,7367	487 330
Autriche	0,94700	2,1999	2,2041	47 240
Belgique	1,12900	2,6227	2,6277	56 320
Chypre	0,03800	0,0883	0,0884	1 900
Danemark	0,74900	1,7400	1,7433	37 360
Espagne	2,51875	5,8512	5,8622	125 650
Estonie	0,01000	0,0232	0,0233	500
Finlande	0,52200	1,2126	1,2149	26 040
France	6,46600	15,0209	15,0492	322 560
Grèce	0,53900	1,2521	1,2545	26 890
Hongrie	0,12000	0,2788	0,2793	5 990
Irlande	0,29400	0,6830	0,6843	14 670
Italie	5,06475	11,7657	11,7879	252 660
Lettonie	0,01000	0,0232	0,0233	500
Lituanie	0,01700	0,039	0,0396	850
Luxembourg	0,08000	0,1858	0,1862	3 990
Malte	0,01500	0,0348	0,0349	750
Pays-Bas	1,73800	4,0375	4,0451	86 700
Pologne	0,37800	0,8781	0,8798	18 860
Portugal	0,46200	1,0733	1,0753	23 050
République tchèque	0,20300	0,4716	0,4725	10 130
Royaume-Uni	5,53600	12,8604	12,8847	276 160
Slovaquie	0,04300	0,0999	0,1001	2 140
Slovénie	0,08100	0,1882	0,1885	4 040
Suède	1,02675	2,3852	2,3897	51 220
Communauté européenne		3,3300	3,3363	71 510
<b>Total</b>		<b>99,8118</b>	<b>100,000</b>	<b>2 143 350</b>
Parties à la Convention, mais non au Protocole EMEP:				
Arménie	0,00200	0,005	s.o	s.o
Azerbaïdjan	0,00400	0,009	s.o	s.o
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,00600	0,014	s.o	s.o
Géorgie	0,00500	0,012	s.o	s.o
Islande	0,03300	0,077	s.o	s.o
Kazakhstan	0,02800	0,065	s.o	s.o
Kirghizistan	0,00100	0,002	s.o	s.o
République de Moldova	0,00200	0,005	s.o	s.o
<b>Total (à l'exclusion du Canada et des États-Unis)</b>	<b>41,61325</b>	<b>100,000</b>		

**Tableau 4. Contributions volontaires en espèces et en nature pour 2003 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention (en dollars É.-U.)**

	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-SI	PIC-Cartographie	Santé	CMEI	Non réservées	Contrib. recommand.	Total reçu	Arriérés
Allemagne	27 705									455 808	27 705	
Arménie										93		
Autriche	2 360									44 186	2 360	
Azerbaïdjan										187		
Bélarus										887		
Belgique									52 678	52 678	52 678	132 774
Bosnie-Herzégovine									187	187	187	
Bulgarie									607	607	607	
Canada									14 259	Volontaire	14 259	
Chypre									1 000	1 773	1 000	
Croatie	202								1 820	1 820	2 022	
Danemark									34 947	34 947	34 947	
Espagne									20 000	117 521	20 000	
Estonie	262								467	467	729	
États-Unis									10 000	Volontaire	10 000	
Ex-République yougoslave de Macédoine										280		
Fédération de Russie										55 990		
Finlande	1 585									24 356	1 585	
France										301 695		
Géorgie										233		
Grèce	1 475									25 149	1 475	
Hongrie	675								5 332	5 599	6 007	
Irlande									13 718	13 718	13 718	
Islande										1 540		
Italie										236 314		
Kazakhstan										1 306		
Kirghizistan										47		
Lettonie										467		
Liechtenstein	80									280	80	
Lituanie									773	793	773	
Luxembourg	130									3 733	130	
Malte										700		

	PIC- Forêts	PIC- Eaux	PIC- Matériaux	PIC- Végétation	PIC- SI	PIC- Cartographie	Santé	CMEI	Non réservées	Contrib. recomm.	Total reçu	Arriérés
Monaco									187	187	187	182
Norvège	1 695	30 116								30 141	31 811	
Pays-Bas						81 093*				81 093	81 093	
Pologne	2 115									17 637	2 115	
Portugal	450									21 556	450	
République de Moldova										93		
République tchèque	1 500								9 472	9 472	10 972	
Roumanie	555									2 706	555	
Royaume-Uni				209 677 <sup>†</sup>	16 129 <sup>†</sup>					258 302	225 806	
Serbie-et-Monténégro										933		
Slovaquie	770								2 816	2 006	3 586	
Slovénie									3 779	3 779	3 779	
Suède	3 970		105 402 <sup>#</sup>		19 763 <sup>#</sup>					47 907	129 135	3 970
Suisse	3 365						18 096 <sup>‡</sup>		40 337	59 443	61 798	
Turquie										20 530		
Ukraine										2 473		
Communauté européenne										66 883		67 478
<b>Total, contributions 2003</b>	<b>48 894</b>	<b>30 116</b>	<b>105 402</b>	<b>209 677</b>	<b>35 892</b>	<b>81 093</b>	<b>18 096</b>		<b>212 379</b>	<b>2 008 500</b>	<b>741 549</b>	<b>204 404</b>

<sup>†</sup> Contributions en nature d'une valeur de 130 000 et 10 000 livres sterling, respectivement.

\* Contributions en nature.

<sup>‡</sup> Contributions en nature d'une valeur de 25 000 francs suisses.

<sup>#</sup> Contributions en nature d'une valeur de 800 000 et 150 000 couronnes suédoises, respectivement.

Note: Voir aussi les notes du tableau 5.

**Tableau 5. Contributions volontaires en espèces, réservées ou non réservées, versées en 2004 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention (en dollars É.-U.) (au 8 septembre 2004). Pour plus de précisions au sujet de l'intitulé des colonnes, se reporter aux notes de bas de tableau.**

	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-SI	PIC-Cartographie	Santé	CMEI	Non réservées	Contrib. recomm.	Total reçu	Arriérés
Allemagne	27 685									473 339	27 685	
Arménie										97		
Autriche	2 360								41 801	45 885	44 161	
Azerbaïdjan										194		
Bélarus										921		
Belgique										54 704		
Bosnie-Herzégovine										194		
Bulgarie										630		
Canada									38 300	Volontaire	38 300	
Chypre									1 841	1 841	1 841	
Croatie	200								1 890	1 890	2 090	
Danemark									36 291	36 291	36 291	
Espagne										122 041		
Estonie										485		
États-Unis										Volontaire		
Ex-République yougoslave de Macédoine										291		
Fédération de Russie										58 144		
Finlande										25 293		
France	17 985									313 298	17 985	
Géorgie										242		
Grèce										26 116		
Hongrie									5 117	5 814	5 117	
Irlande									14 220	14 245	14 220	
Islande									1 574	1 599	1 574	
Italie										245 403		
Kazakhstan										1 357		
Kirghizistan										48		
Lettonie									500	485	500	
Liechtenstein	30									291	30	
Lituanie									804	824	804	
Luxembourg	130									3 876	130	

	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-SI	PIC-Cartographie	Santé	CMEI	Non réservées	Contrib. recomm.	Total reçu	Arriérés
Malte										727		
Monaco									189	194	189	
Norvège	1 671	31 116								31 301	32 787	
Pays-Bas									20 000	84 212	20 000	
Pologne										18 315		
Portugal	450									22 385	450	
République de Moldova									97	97	97	
République tchèque	1 500								9 836	9 836	11 336	
Roumanie	555									2 810	555	
Royaume-Uni										268 237		
Serbie-et-Monténégro										969		
Slovaquie	770								2 083	2 083	2 083	
Slovénie									3 925	3 925	3 925	
Suède										49 749		
Suisse	3 390						19 193*	27 344‡		61 729	49 927	
Turquie										21 319		
Ukraine										2 568		
Communauté européenne										69 455		
<b>Total, contributions 2004</b>	<b>55 956</b>	<b>31 116</b>					<b>19 193</b>	<b>27 344</b>	<b>178 468</b>	<b>2 085 750</b>	<b>312 077</b>	

\* Contributions en nature.

‡ Contributions en nature d'une valeur de 35 000 francs suisses.

Notes pour les tableaux 4 et 5:

PIC-Forêts: Contributions réservées au centre du programme du PIC-Forêts.

PIC-Eaux: Contributions réservées au centre du programme du PIC-Eaux.

PIC-Matériaux: Contributions réservées au centre du programme du PIC-Matériaux.

PIC-Végétation: Contributions réservées au centre du programme du PIC-Végétation.

PIC-SI: Contributions réservées au centre du PIC-Surveillance intégrée.

PIC-Cartographie: Contributions réservées au Centre de coordination pour les effets et ses travaux pour le PIC-Modélisation et cartographie.

Santé: Contributions réservées à l'Équipe spéciale des aspects sanitaires.

CMEI: Contributions réservées au Centre pour les modèles d'évaluation intégrée.

Non réservées: Contributions reçues pour le Fonds d'affectation spéciale qui n'ont été réservées à aucun centre.

Contrib. recomm.: Contribution décidée par l'Organe exécutif à sa vingt et unième session et demandée par le Secrétaire exécutif.

Total reçu: Montant total des contributions, réservées et non réservées.

Arriérés: Sommes reçues en 2004 au titre de contributions d'années antérieures.

**Tableau 6. Utilisation des contributions volontaires en espèces pour financer en partie les activités relatives aux effets en 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004 (au 8 septembre 2004)  
(en dollars É.-U.)**

Contributions	Réservées					Non réservées					
	Année	2000	2001	2002	2003	2004 <sup>1</sup>	2000	2001	2002	2003	2004 <sup>1</sup>
PIC-Forêts		84 000	66 000	75 700	76 200	52 000			20 300	15 000	45 000
PIC-Eaux		16 000	17 000	1 200	33 300	34 000			20 300	15 000	45 000
PIC-Matériaux			70 000	6 700					20 300	15 000	45 000
PIC-Végétation		34 500							20 500	15 000	45 000
PIC-Surveillance intégrée			13 000	700					20 300	15 000	45 000
PIC-Cartographie		114 700	45 000	4 700	37 600				20 300	15 000	45 000
Équipe spéciale des aspects sanitaires									20 000	15 000	45 000
Rapport technique								93 500	4 545	17 164	25 000 <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>249 200</b>	<b>211 000</b>	<b>89 000</b>	<b>147 100</b>	<b>86 000</b>		<b>93 500</b>	<b>146 545</b>	<b>122 164</b>	<b>340 000</b>

<sup>1</sup> Montants engagés mais pas encore débités du Fonds d'affectation spéciale.

<sup>2</sup> Y compris les coûts estimatifs pour le travail confié à des consultants et pour la mise en page, l'impression et la distribution des rapports.

**Tableau 7. Contributions enregistrées pour financer en partie les activités relatives aux effets en 2004 (en dollars É.-U.)**

	Contributions payées par le Fonds d'affectation spéciale		Contributions en nature	Total des contributions enregistrées	Budget 2004
	Réservées	Non réservées *			
PIC-Forêts	52 000	45 000		97 000	295 000
PIC-Eaux	34 000	45 000		79 000	250 000
PIC-Matériaux		45 000		45 000	300 000
PIC-Végétation		45 000		45 000	240 000
PIC-Surveillance intégrée		45 000		45 000	290 000
PIC-Cartographie		45 000		45 000	300 000
Équipe spéciale des aspects sanitaires		45 000	19 193	64 193	110 000
Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI)		65 000	27 344	92 344	240 000
Rapports de fond		17 164			
<b>Total</b>	<b>86 000</b>	<b>397 164</b>	<b>46 537</b>	<b>512 537</b>	<b>2 025 000</b>

\* Les contributions non réservées ont été réparties à égalité entre les PIC et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires et le CMEI.

† Y compris un montant supplémentaire provenant de l'accumulation des sommes allouées au cours des années antérieures.

**Tableau 8. Dépenses de coordination essentielles en 2005 pour les activités de base  
qui ne sont pas financées au titre du Protocole EMEP  
(en milliers de dollars É.-U.)**

Activités	PIC- Forêts; CCP <sup>1</sup>	PIC- Eaux; CP <sup>2</sup>	PIC- Matériaux; CRPP <sup>3</sup>	PIC- Végétation; CCP <sup>4</sup>	PIC- SI; CP <sup>5</sup>	PIC- Carto- graphie; CCE <sup>6</sup>	Équipe spéciale des effets sanitaires <sup>7</sup>	CMEI <sup>8</sup>	Total partiel par activité
Surveillance et évaluation	140	60	70	30	75				375
Dose-réponse		60	75	75	40				250
Charges et niveaux critiques	35	25	60	45	20	125			310
Modélisation dynamique	35	40	35	20	80	140			350
Gestion de la base de données	85	65	60	70	75	35			390
<b>Total tous PIC, Équipe spéciale et CMEI</b>	<b>295</b>	<b>250</b>	<b>300</b>	<b>240</b>	<b>290</b>	<b>300</b>	<b>110</b>	<b>240</b>	<b>2 025<sup>9</sup></b>

<sup>1</sup> Programme international concerté (PIC) d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts; pays chef de file: Allemagne; Centre de coordination du Programme: Centre fédéral de recherche sur la foresterie et les produits forestiers, Hambourg (Allemagne).

<sup>2</sup> PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs; pays chef de file: Norvège; Centre du Programme: Institut norvégien de recherche sur l'eau, Oslo (Norvège).

<sup>3</sup> PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels; pays chef de file: Suède; Centre de recherche principal du Programme: Institut suédois de la corrosion, Stockholm (Suède).

<sup>4</sup> PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures; pays chef de file: Royaume-Uni; Centre de coordination du Programme: Centre for Ecology and Hydrology, Bangor (Royaume-Uni).

<sup>5</sup> PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes; pays chef de file: Suède; Centre du Programme: Institut finlandais de l'environnement, Helsinki (Finlande).

<sup>6</sup> PIC de cartographie des niveaux et des charges critiques; pays chef de file: Allemagne; Centre de coordination pour les effets: Institut national de la santé publique et de l'environnement, Bilthoven (Pays-Bas).

<sup>7</sup> Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, dirigée par le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS, Bonn (Allemagne); les dépenses essentielles de coordination sont prises en charge par le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS.

<sup>8</sup> Centre pour les modèles d'évaluation intégrée: Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA), Laxenbourg (Autriche).

<sup>9</sup> Plus 3 % au titre des dépenses d'appui au programme, soit 60 750 dollars des États-Unis.



**Tableau 9. Barème des contributions au Fonds d'affectation spéciale recommandé pour les activités de base non visées par le Protocole EMEP pour 2005 (selon la décision 2002/1, annexe II, et le tableau 8 ci-dessus)**

Parties à la Convention <sup>a</sup>	Quote-part au budget ONU 2003 (%)	Barème recommandé (%)	Contribution recommandée (en dollars É.-U.)
Arménie	0,002	0,005	97
Azerbaïdjan	0,004	0,009	194
Bélarus	0,019	0,044	921
Bosnie-Herzégovine	0,004	0,009	194
Bulgarie	0,013	0,030	630
Chypre	0,038	0,088	1 841
Croatie	0,039	0,091	1 890
Estonie	0,010	0,023	485
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,006	0,014	291
Fédération de Russie	1,200	2,788	58 144
Géorgie	0,005	0,012	242
Hongrie	0,120	0,279	5 814
Islande	0,033	0,077	1 599
Kazakhstan	0,028	0,065	1 357
Kirghizistan	0,001	0,002	48
Lettonie	0,010	0,023	485
Liechtenstein	0,006	0,014	291
Lituanie	0,017	0,039	824
Malte	0,015	0,035	727
Monaco	0,004	0,009	194
Norvège	0,646	1,501	31 301
Pologne	0,378	0,878	18 315
République de Moldova	0,002	0,005	97
République tchèque	0,203	0,472	9 836
Roumanie	0,058	0,135	2 810
Serbie-et-Monténégro	0,020	0,046	969
Slovaquie	0,043	0,100	2 083
Slovénie	0,081	0,188	3 925
Suisse	1,274	2,960	61 729
Turquie	0,440	1,022	21 319
Ukraine	0,053	0,123	2 568
Allemagne	9,769	22,694	473 339
Autriche	0,947	2,200	45 885
Belgique	1,129	2,623	54 704
Danemark	0,749	1,740	36 291
Espagne	2,519	5,851	122 041
Finlande	0,522	1,213	25 293
France	6,466	15,021	313 298
Grèce	0,539	1,252	26 116
Irlande	0,294	0,683	14 245
Italie	5,065	11,766	245 403
Luxembourg	0,080	0,186	3 876
Pays-Bas	1,738	4,037	84 212
Portugal	0,462	1,073	22 385
Royaume-Uni	5,536	12,860	268 237
Suède	1,027	2,385	49 749
Communauté européenne		3,330	69 455
<b>Total</b>	<b>41,613</b>	<b>100,000</b>	<b>2 085 750</b>

<sup>a</sup> Canada et États-Unis: contributions volontaires.

Annexe

**Projet d'annexe visée à l'article 4 du Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)**

Les contributions obligatoires au financement de l'EMEP seront calculées selon le barème\* ci-après à partir de 2005:

	<b>Pourcentage</b>
Bélarus	0,0442
Bosnie-Herzégovine	0,0093
Bulgarie	0,0303
Canada	<b>Volontaire</b>
Croatie	0,0908
États-Unis	<b>Volontaire</b>
Fédération de Russie	2,7929
Liechtenstein	0,0140
Monaco	0,0093
Norvège	1,5035
Roumanie	0,1350
Serbie-et-Monténégro	0,0465
Suisse	2,9652
Turquie	1,0241
Ukraine	0,1234
Allemagne	22,7367
Autriche	2,2041
Belgique	2,6277
Chypre	0,0884
Danemark	1,7433
Espagne	5,8622
Estonie	0,0233
Finlande	1,2149
France	15,0492
Grèce	1,2545
Hongrie	0,2793
Irlande	0,6843
Italie	11,7879
Lettonie	0,0233
Lituanie	0,0396
Luxembourg	0,1862
Malte	0,0349
Pays-Bas	4,0451
Pologne	0,8798
Portugal	1,0753
République tchèque	0,4725
Royaume-Uni	12,8847
Slovaquie	0,1001
Slovénie	0,1885
Suède	2,3897
Communauté européenne	3,3363
<b>Total</b>	<b>100,000</b>

-----

---

\* L'ordre dans lequel les Parties contractantes figurent dans la présente annexe se rapporte spécifiquement au système de répartition des dépenses tel que convenu par l'Organe exécutif de la Convention. En conséquence, cet ordre est un élément spécifique du Protocole relatif au financement de l'EMEP.